
Avis sur la recevabilité de l'étude à impact

**Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas
par Dépôt Rive-Nord inc.**

Dossier 3211-23-65

11 novembre 2004

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Saint-Thomas par Dépôt Rive-Nord inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement (MENV) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

DATE	ÉVÉNEMENT
2002-09-11	Réception d'un avis de projet
2002-09-20	Transmission de la directive finale
2004-01-12	Réception de l'étude d'impact
2004-01-21	Début de la consultation interministérielle sur l'étude d'impact
2004-04-21	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur de projet
2004-09-30	Réception des réponses aux questions et commentaires
2004-10-01	Début de la consultation sur les réponses aux questions et commentaires
2004-11-11	Fin de la consultation sur les réponses aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Depuis le 14 juin 1993, l'article 2 de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets assujettit le projet à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, car il s'agit d'un projet d'établissement d'un LES au sens du Règlement sur les déchets solides.

Ce projet a aussi été touché par la Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets qui interdit entre autres tout établissement de lieu d'enfouissement sanitaire. À cet effet, l'initiateur a obtenu, le 11 septembre 2002, un décret gouvernemental (n° 1051-2002) levant l'interdiction d'établir le LES.

Dépôt Rive-Nord inc., une filiale du groupe EBI, qui se spécialise dans la gestion des matières résiduelles, exploite un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) dans la région de Lanaudière. Ce LES, exploité depuis 1978, chevauche la Municipalité de Saint-Thomas et la Paroisse de Sainte-Geneviève-de-Berthier, sises respectivement sur le territoire des municipalités régionales de comté (MRC) de Joliette et D'Autray. Cependant, la cellule d'enfouissement du projet d'agrandissement se situe sur une partie des lots 376, 388, 389, 390, et 391 du cadastre de la Municipalité de Saint-Thomas. L'aménagement projeté de la cellule d'enfouissement sanitaire occupera 66 hectares sur l'ensemble de la propriété d'une superficie totalisant quelque 750 hectares. Comme autres superficies visées par le projet, il faut ajouter près de 90 hectares pour les parcs de dépôt de déblais excédentaires.

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Thomas reçoit annuellement environ 650 000 tonnes de matières résiduelles, dont environ 31 % provient de la Communauté métropolitaine de Montréal, 5 % provient de la Communauté métropolitaine de Québec, 35 % provient des municipalités régionales de comté limitrophes, et 29 % provient des municipalités régionales de comté de Joliette et D'Autray. Le lieu d'enfouissement sanitaire actuel atteindra sa pleine capacité en janvier 2005. Le projet d'agrandissement prévoit maintenir le même rythme d'enfouissement donc le même tonnage annuel. Il offrirait une capacité d'enfouissement totale de 18,1 millions de mètres cubes et sa durée de vie est estimée à 30 ans.

Le projet d'agrandissement du LES de Saint-Thomas comprend trois phases. La première phase est la phase provisoire qui prévoit le dépôt temporaire des matières résiduelles en surélévation sur la cellule d'enfouissement existante, soit la cellule C3. Cette phase fait actuellement l'objet d'une demande visant à la soustraire à l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement prévue à la section IV.1 du chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement, et ce, en vertu du deuxième alinéa de la Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets. Elle aurait une durée de 18 mois, ce qui correspondrait à la période d'autorisation et d'aménagement de la nouvelle cellule d'enfouissement (C4), soit entre janvier 2005 et juin 2006.

Par la suite, à partir de juin 2006, la phase 2 commencerait. Elle correspondrait aux 14 premières années d'exploitation de la nouvelle cellule C4 durant lesquelles les matières résiduelles enfouies dans la cellule C3 seraient graduellement transférées vers la cellule C4. Le transfert des matières résiduelles de la cellule C3 vers la nouvelle cellule a pour but d'utiliser l'espace disponible en dessous de la surface de la cellule C3.

La phase 3 de l'exploitation se prolongerait de la 15^e année d'exploitation jusqu'à la fermeture de la future cellule C4 dont l'exploitation s'échelonnerait sur une période de 28,5 années.

Le concept d'aménagement prévu s'inscrit généralement dans les nouvelles orientations du Ministère en matière de gestion des déchets dont le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles.

L'initiateur de projet propose l'utilisation d'un écran périphérique d'étanchéité pour assurer l'imperméabilisation du LES. Cet écran sera ancré dans l'argile à plus de 30 mètres de profondeur.

L'initiateur propose de traiter les eaux de lixiviation par le biais d'étangs aérés, d'une biofiltration et d'une désinfection à rayons ultraviolets. L'effluent traité serait acheminé jusqu'à la rivière La Chaloupe via un émissaire gravitaire.

Le LES actuel est doté d'un système actif de captage et de valorisation du biogaz. La station de valorisation de biogaz a été mise en service en octobre 2003. Elle est conçue pour extraire le gaz naturel du biogaz. Au terme d'un procédé de traitement, le gaz naturel ainsi produit est introduit dans le réseau de transport de Gazoduc TQM pour être distribué aux consommateurs par Gaz Métropolitain. Cette infrastructure existante pourrait satisfaire la valorisation des biogaz du projet d'agrandissement jusqu'en 2013. Par la suite, l'ajustement de la capacité de traitement de la station de valorisation de biogaz permettra de valoriser l'ensemble du biogaz collecté jusqu'à la fin de l'exploitation du projet.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les directions suivantes du Ministère :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, Laval, Lanaudière et Laurentides;
- la Direction des affaires intergouvernementales et des études économiques;
- la Direction des politiques en milieu terrestre;
- la Direction des politiques de l'air;
- la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
- la Direction du suivi de l'état de l'environnement;

et avec les ministères et organismes suivants :

- le Centre d'expertise hydrique du Québec;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs;
- le ministère des Transports;
- Recyc-Québec.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Évaluation de l'efficacité de récupération des biogaz au lieu*

d'enfouissement sanitaire de Sainte-Geneviève-de-Berthier et Saint-Thomas de Joliette, préparé par Odotech et École polytechnique de Montréal, octobre 2000, 5 p.;

- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Analyse de l'air à l'aide du laboratoire mobile TAGA*, préparé par le Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec, octobre 2000, 35 p.;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Mise à jour des impacts sur l'eau souterraine associés à l'établissement d'une cellule d'enfouissement étanche à Saint-Thomas*, préparé par Consultants HGE, juillet 2003, 34 p. et 1 annexe;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Inventaire et échantillonnage des ouvrages de captage d'eau souterraine dans le territoire avoisinant le LES de Saint-Thomas*, préparé par Consultants HGE, juillet 2003, 29 p. et 3 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Étude de caractérisation du milieu récepteur, géologie, hydrogéologie et hydrologie, cahiers 1 et 2*, préparé par Consultants HGE, août 2003, 82 p. et 12 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Étude d'impact de la présence du site d'enfouissement du Groupe EBI inc. sur les valeurs immobilières*, préparé par le Bureau d'évaluation BCE, ÉA, août 2003, 70 p. et 2 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Étude géotechnique, hydrogéologique et environnementale, volumes 1, 2 et 3*, préparé par Tecslult, août 2003, pagination multiple et 3 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Écran périphérique d'étanchéité, Étude d'ingénierie détaillée*, préparé par Tecslult, août 2003, pagination multiple et 3 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Cellule d'enfouissement, Étude d'ingénierie détaillée, Étude de dispersion atmosphérique, Rapport final - annexe 1*, préparé par Tecslult, août 2003, pagination multiple et 3 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Gestion des matériaux et des apports en eau*, préparé par Tecslult, août 2003, pagination multiple et 3 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Rapport de consultation*, préparé par Tecslult, septembre 2003, 35 p. et 5 annexes;

- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Suivi environnemental 2002 et 2003, Eau souterraine et eau de surface*, préparé par Consultants HGE, août 2004, 61 p.;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Suivi environnemental 2002 et 2003, Centre de compostage*, préparé par Consultants HGE, août 2004, 25 p. et 4 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Suivi environnemental 2002 et 2003, Traitement des boues, Système DAB et lagune*, préparé par Consultants HGE, août 2004, 23 p. et 2 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Réponses aux questions et commentaires du ministère de l'Environnement*, préparé par Dépôt Rive-Nord inc., septembre 2004, 19 p. et 3 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Collecte, traitement et disposition des eaux de lixiviation, Étude d'ingénierie sommaire, Révision*, préparé par TecSult, septembre 2004, pagination multiple et 8 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Modalités d'exploitation*, préparé par TecSult, septembre 2004, pagination multiple;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Plan de mesures d'urgence, Dépôt Rive-Nord inc., EBI Énergie inc., version préliminaire*, préparé par DDH Environnement ltée, septembre 2004, pagination multiple et 5 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal révisé*, préparé par Dépôt Rive-Nord inc. et équipe de projet, septembre 2004, pagination multiples et 9 annexes;
- DÉPÔT RIVE-NORD INC. *Projet d'aménagement d'une cellule d'enfouissement technique à Saint-Thomas, Évaluation de l'impact sur la qualité de l'air et évaluation préliminaire du risque pour la santé*, préparé par Odotech, octobre 2004, 157 p. et 17 annexes.

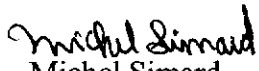
L'exercice d'évaluation a soulevé un certain nombre de questions et de commentaires. Ils ont été transmis à l'initiateur de projet pour qu'il y donne suite. Les questions et commentaires ont porté sur différents aspects du projet, des caractéristiques du milieu récepteur et des répercussions appréhendées sur ce dernier. L'initiateur a répondu à ces questions et commentaires dans un rapport principal révisé et des documents sectoriels déposés principalement le 30 septembre 2004.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Hervé Chatagnier
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre



Michel Simard
Analyste
Service des projets en milieu terrestre